

Délocalisations : le temps des réponses

Le Monde 22 décembre 2007

La main-d'oeuvre bon marché et l'euro fort incitent de plus en plus d'entreprises à partir dans des pays émergents. Mais le nombre d'emplois créés en France reste supérieur à celui des postes détruits et des solutions existent pour atténuer les effets de ces délocalisations

L'envol de la devise européenne face au yen et surtout au dollar ravive la crainte de nouvelles délocalisations d'emplois vers les pays à bas salaires. L'euro fort pénalise à double titre l'industrie européenne, en augmentant ses coûts de production et en renchérissant le prix de ses exportations.

Le président exécutif du groupe d'aéronautique et de défense EADS, Louis Gallois, a ainsi prévenu, dans un entretien accordé à l'édition du 28 novembre de l'hebdomadaire économique suisse *Handelszeitung*, que, " *si le cours du dollar demeure inchangé, nous allons devoir délocaliser une partie de notre production et de nos fournisseurs en zone dollar* ".

Le PDG de Dassault Aviation, Charles Edelstenne, dans *Le Monde* daté 2-3 décembre, s'est lui aussi alarmé des conséquences de l'euro fort : " *Nous ne pouvons supporter un tel écart en produisant et en achetant en zone euro. La démarche naturelle va être la délocalisation dans des zones dollar ou à bas coût, comme cela a été fait par l'industrie automobile.* "

Il y a aujourd'hui 15 millions d'emplois salariés dans le secteur privé. Or, selon l'Insee, le rythme annuel des suppressions d'emplois en France liées aux délocalisations - qu'il s'agisse d'usines déplacées ou d'activités arrêtées et transférées à des sous-traitants - est passé de 13 000 par an, entre 1995 et 1999, à 15 000 entre 2000 et 2004. " *Le phénomène s'est encore amplifié depuis 2004*, note Didier Blanchet, chef des études économiques de l'Insee, *avec la dégradation de la balance commerciale. Il y a moins d'emplois créés du fait des exportations.* " Pour lui, cette tendance suffit à expliquer " *le regain d'inquiétude que suscitent les délocalisations* ", plus vif que dans les années 1990, au début du phénomène.

Si la première vague de délocalisations a profité aux pays d'Europe du Sud (Espagne, Italie, etc.), et même à certains grands pays développés, les pays émergents comme la Chine et l'Inde en sont les principaux bénéficiaires. En moins de dix ans, la part des emplois transférés vers les pays à main-d'oeuvre bon marché est passée de 37 % à 57 %. Aujourd'hui, un emploi délocalisé sur trois l'est en Chine.

Inquiétudes pour l'électronique

Ces pertes d'emplois doivent être comparées aux créations de postes découlant de l'internationalisation des échanges, de l'ordre de 90 000 par an. Elles sont liées aux investissements directs d'étrangers en France ou à la croissance des exportations. Le solde d'emplois de la mondialisation reste donc largement positif pour tous les pays développés. D'un point de vue global, il se crée en moyenne 200 000 emplois supplémentaires chaque année en France, depuis dix ans.

Mais le nombre encore limité de délocalisations frappe souvent des bassins déjà sinistrés économiquement et socialement, offrant peu, voire pas, de possibilités d'embauche ou de reconversion. La carte des délocalisations en France correspond à celle de la désindustrialisation, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine et Champagne-Ardenne comptant parmi les régions les plus touchées, avec des taux de chômage très supérieurs à la moyenne nationale...

Dans l'industrie, les dégâts sont particulièrement visibles dans le textile, sans que les délocalisations en soient d'ailleurs la cause principale. Le secteur est en crise depuis trente ans. " *Beaucoup d'usines ferment sous les effets de la concurrence internationale, qui les rend moins compétitives, et pas parce qu'on déplace l'outil de production à l'étranger* ", explique ainsi l'Insee. L'inquiétude pour l'emploi industriel se cristallise aujourd'hui sur l'électronique, qui a beaucoup embauché dans les années 1980, mais aussi sur la pharmacie et l'automobile, ce qui pose des problèmes plus graves car l'emploi dans ces secteurs y est récent. Longtemps épargnés, les services sont aussi touchés. De plus en plus d'entreprises déplacent leurs centres d'appel dans le Maghreb, surtout en Tunisie.

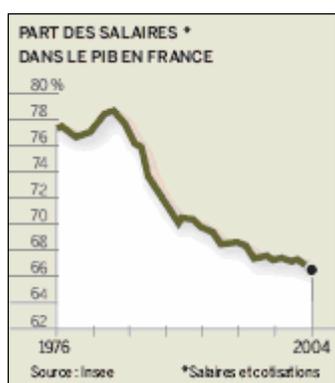
L'Etat dispose d'outils pour aider les territoires fragilisés par la désindustrialisation et les délocalisations. En 2005, le législateur a ainsi instauré un crédit d'impôt, plafonné à 100 000 euros sur trois ans, pour les entreprises s'implantant dans des zones d'emploi en grande difficulté. En 2007, 44 zones représentant 5 080 communes (dans le bassin houiller en Lorraine, autour de Lille-Roubaix-Tourcoing et Dunkerque dans le Nord, etc.) y ont été déclarées éligibles, contre 20 en 2006. " *Les restructurations industrielles en cours risquent d' - y - altérer gravement la situation de l'emploi* ", constatent les autorités.

L'Etat intervient aussi directement pour relancer les territoires fragiles, fonction longtemps assumée par les grands groupes publics (Giatt, Charbonnages de France). Mais les finances publiques étant sous contrainte, l'argent fond. Pierre Ferracci, président du groupe Alpha, l'un des grands cabinets de conseil aux entreprises et aux salariés, suggère que " *l'Etat profite de cette phase d'arbitrage de la dépense publique pour repenser sa stratégie en matière d'emploi et inciter les entreprises à assumer leur responsabilité sociale* ". " *La gestion de l'emploi est une question clé, poursuit M. Ferracci, bien plus importante aujourd'hui dans le contexte de délocalisations féroces que pendant les "trente glorieuses" - 1945-1973, de l'après-guerre jusqu'au premier choc pétrolier - , où la croissance était forte et les frontières protégées.* "

La loi Borloo de cohésion sociale de 2005 mériterait d'être mieux appliquée. Elle prévoit en effet des actions de revitalisation dans les entreprises de plus de 1 000 salariés qui licencient, faute de quoi celles-ci s'acquittent d'une pénalité. Mais nombre d'entreprises en détournent l'esprit, en préférant payer l'impôt plutôt que de financer des actions de long terme.

M. Ferracci plaide, au contraire, pour une " *gestion de l'emploi socialement responsable* ", qui verrait patrons et salariés discuter pour anticiper les mutations technologiques et les restructurations, et donc préparer l'avenir avant que ne surviennent les problèmes (en formant les salariés à d'autres emplois, en encourageant la mobilité interne, etc.). Une fois encore, la loi Borloo de 2005, qui oblige entreprises et syndicats à dialoguer sur ce sujet tous les trois ans, pourrait faire progresser les choses si elle était bien appliquée.

Alain Petitjean, le patron de Sodie, une société de réindustrialisation du groupe Alpha, voit aussi dans la gestion de l'emploi la clé aux problèmes posés par les délocalisations. " *Elus et salariés doivent accepter qu'un bassin d'emploi change d'industrie, car c'est ainsi qu'on crée de l'emploi pérenne* ", dit-il. Lorsqu'Aubade a fermé, les salariées ont été réorientées vers les services hospitaliers et à la personne, faute d'emplois textiles dans les environs.



"Besoin d'un Etat stratège"

Pour être moins fragiles, les territoires ont aussi intérêt à diversifier le tissu industriel. " *Il est plus judicieux de créer toute une série d'emplois durables dans des PME innovantes, qui ne seront pas délocalisables en une fois, que de faire venir Toyota à Valenciennes !* ", argumente M. Petitjean.

Les économistes avancent des propositions pour s'adapter à la nouvelle division internationale du travail. Pour Pierre Cahuc, professeur à l'université Paris-I, l'enjeu est de réorienter l'emploi : " *Il faut faire passer les individus des emplois détruits aux emplois créés, ce qui suppose de sécuriser les parcours professionnels.* " A ce propos, la réorganisation annoncée de l'Unedic et de l'ANPE fait consensus parmi les économistes. Ceux-ci souhaitent importer en France la stratégie des pays scandinaves. " *L'ouverture au commerce international aura des effets positifs sur l'emploi si nous nous dotons d'un dispositif efficace d'accompagnement des chômeurs* ", explique M. Cahuc.

Nicolas Véron, économiste au centre Bruegel, voit dans les emplois à valeur ajoutée un avantage dans la compétition avec les pays émergents : " *Le capital humain français est un atout essentiel qu'il nous faut développer grâce à des politiques d'éducation et de formation volontaristes ainsi que des politiques d'encouragement à l'entrepreneuriat et la création d'entreprises.* "

Enfin, conclut l'économiste Olivier Pastré, professeur à Paris-VII, " *il ne sert à rien de faire de grands moulinets avec les bras pour crier au scandale des délocalisations* ". " *Avançons vite, estime-t-il, pour concevoir des réponses concertées, entre acteurs publics et privés, à la délocalisation. La France a besoin d'un Etat stratège et non plus de l'Etat pompier que nous avons connu au temps de la crise de la sidérurgie.* "

Anne Michel

Les banques misent sur les pays à bas coûts salariaux pour doper leur rentabilité

MALGRÉ des profits en croissance exponentielle entre 2000 et 2006, les banques et les compagnies d'assurances ont eu massivement recours à la délocalisation de leurs activités dans les pays à bas coûts salariaux. Selon le cabinet d'études Deloitte Touche Tohmatsu, 65 % des cent plus grandes institutions financières internationales sont concernées, avec 2 700 emplois à temps plein délocalisés par établissement en 2006 (soit 6 % de la masse salariale) contre 150 en 2003. Parmi les pays les plus convoités par les banques et les assureurs de rang mondial figure notamment l'Inde, qui concentre les deux tiers de ces emplois délocalisés, suivie par la Chine.

Les délocalisations dans la finance ont fortement augmenté depuis deux ans. Longtemps limitées aux groupes américains et britanniques, pionniers en la matière, elles s'étendent désormais aux banques situées en Europe de l'Ouest. Celles-ci n'hésitent plus à transférer leurs services informatiques, leurs centres de traitement d'opérations financières (compensation des flux, jeux d'écriture, etc.), ou encore leurs centres d'appels dans des pays " moins-disant socialement ".

En 2004, la banque néerlandaise ABN Amro - rachetée en octobre par un consortium d'établissements composé de la britannique Royal Bank of Scotland, de l'espagnole Santander et du groupe belgo-néerlandais Fortis - a annoncé son intention de délocaliser des emplois en Inde, pour améliorer sa rentabilité. De son côté, l'assureur Axa a brisé un tabou en France, en dévoilant fin 2006 son intention de créer 1 500 emplois administratifs au Maroc d'ici à 2012, pour réaliser des performances supérieures à celles de ses concurrents. Les syndicats de l'assureur ont vu dans cette décision une délocalisation déguisée, menée au nom d'une course effrénée à la rentabilité.

La limite des compétences rares

Il est vrai que les délocalisations offrent souvent des perspectives d'économies substantielles - et rapides - aux groupes financiers. Selon le cabinet Deloitte, qui a examiné trente-six institutions financières au niveau international, dans une étude datée du 27 octobre, 60 % d'entre eux ont réduit leurs coûts de traitement de plus de 40 % grâce aux délocalisations. " *Un taux - ... - de 37 % de réduction correspond à une économie de 15 000 à 17 000 dollars - 10 400 à 11 850 euros - par emploi à temps plein* ", écrit Deloitte.

Cependant, si la pratique se banalise, les transferts d'activités dans des pays en développement ont aussi leurs limites. Elles s'arrêtent aux activités industrialisables et à celles qui ne nécessitent pas de compétences rares. Et les réussites masquent des échecs.

Les délocalisations, selon Deloitte, comportent notamment un risque commercial " *d'attrition* ", c'est-à-dire de perte de clients ou d'activités. Ainsi, un tiers des groupes interrogés ont été contraints de rapatrier des activités externalisées, " *notamment des services informatiques hautement techniques, des centres d'appels ou la production de rapports financiers complexes* ".

Un ancien de Moulinex :

« Tout le monde en a marre qu'on existe encore »

ILS VEULENT désormais qu'on les appelle " *les délocalisés* ", ce qu'indique la bannière sous laquelle ils ont décidé de se regrouper pour dénoncer les " *méfais de la mondialisation* ".

Pour ne pas être oubliés de l'opinion, des médias et de l'Etat, d'anciens salariés du fabricant d'électroménager Moulinex, du groupe de métaux non ferreux Metaleurop et du spécialiste du matériel agricole McCormick - respectivement licenciés en 2000, 2003 et 2005 - se sont constitués en une " *coordination nationale des délocalisés* ", adossée au Mouvement national des chômeurs et des précaires (MNCP).

Selon Jean-Pierre Guenanten, délégué national du MNCP, ils sont déjà plus de 2 000 à avoir adhéré à cette nouvelle coordination, neuf mois après sa création. Les rangs du mouvement sont appelés à grossir, fatalement. D'anciens salariés de Thomé-Génot ont ainsi retiré un dossier d'adhésion. Cette petite entreprise de sous-traitance automobile de la vallée de la Meuse, perdue dans le désert industriel des Ardennes, a été abandonnée par ses actionnaires américains et mise en liquidation judiciaire en 2006. Elle employait 300 salariés (*Le Monde* du 22 novembre 2006).

" *Les victimes de délocalisations ou de restructurations doivent trouver leur place dans le débat public pour défendre leurs droits face à leurs anciens employeurs, qui peuvent leur devoir des comptes, et bénéficier d'un accompagnement efficace en matière de retour à l'emploi* ", explique M. Guenanten. " *Il y a des régions en France où il ne fait pas bon être chômeur* ", poursuit le délégué national du MNCP.

Ancien de Moulinex où il a travaillé pendant dix ans, avant d'être mis à la porte, Jean-Louis Jutan est l'un de ces délocalisés. Il explique comment il est important de " *soigner les effets d'une délocalisation* " sur les individus. La nouvelle coordination leur sert ainsi à " *échanger des expériences* ", c'est-à-dire à partager ensemble leur mal-être autant que leur envie de rebondir.

"Pas question de renoncer "

Selon M. Jutan, un grand nombre de salariés licenciés par Moulinex en 2000 seraient encore inscrits à l'ANPE : " *Sur les 800 personnes retrouvées et interrogées, 200 restent demandeurs d'emploi, 80 d'entre elles arrivent en fin de droits et 40 touchent déjà l'allocation spécifique de solidarité.* "

En colère contre les nouveaux actionnaires des entreprises - " *ces fonds d'investissement qui veulent gagner toujours plus d'argent, quitte à briser des êtres humains et leur vie de famille* " -, l'ancien salarié de Moulinex estime que la machine économique s'est emballée.

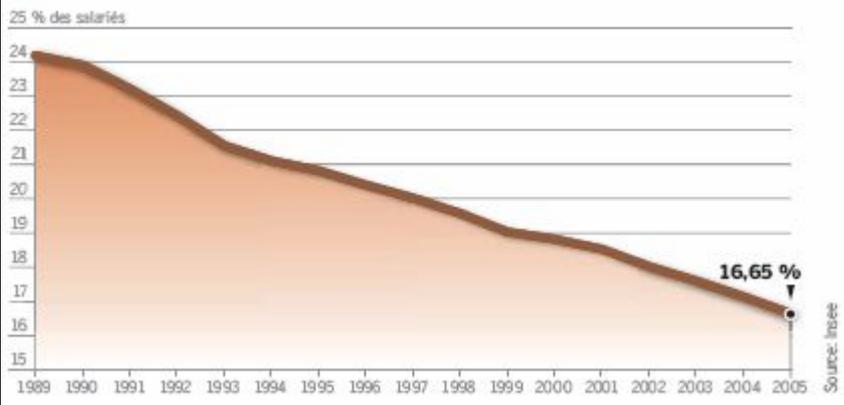
" *Il ne sera pas possible de servir encore longtemps aux investisseurs les taux de rentabilité à 30 % ou 40 % qu'ils exigent !* ", souligne-t-il. N'a-t-il pas l'impression de se battre contre des moulins ? " *Tout le monde en a marre qu'on existe encore, mais il n'est pas question de renoncer !* ", lance-t-il, déterminé.

Le Nord et l'Est, les régions les plus touchées



Un pays qui s'est désindustrialisé en quinze ans

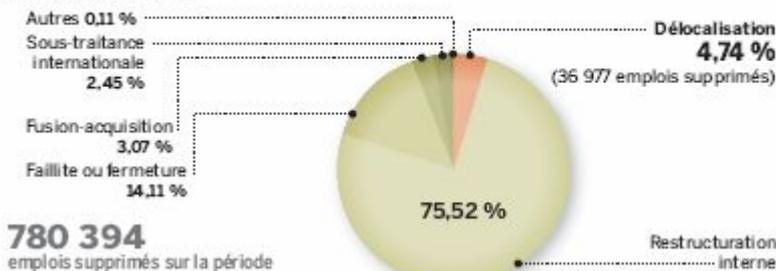
PART DE L'INDUSTRIE DANS LES EFFECTIFS SALARIÉS TOTAUX ENTRE 1989 ET 2005



Les restructurations internes, premières responsables

RÉPARTITION DES EMPLOIS DÉTRUITS EN EUROPE PAR TYPE D'OPÉRATION DANS LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES DU 1^{er} JANVIER 2002 AU 15 JUILLET 2004

en % des emplois supprimés



Les emplois détruits selon les secteurs

L'INTERNATIONALISATION DES ÉCHANGES (ESSENTIELLEMENT LES DÉLOCALISATIONS) ET LES DESTRUCTIONS D'EMPLOIS

en nombre d'emplois détruits dans les branches affectées par les délocalisations sur la période 2000-2004

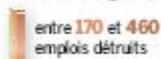
Estimations de la part liée aux délocalisations

estimation basse estimation haute

Agriculture : 15 870 emplois détruits



Industrie agroalimentaire : 520 emplois détruits



Industrie des biens de consommation : 23 790 emplois détruits



Industrie des biens d'équipement : 7 560 emplois détruits



Industrie des biens intermédiaires : 14 160 emplois détruits



Source: Insee

Vers où délocalise-t-on ?

PRINCIPAUX PAYS DE DESTINATION

